

DOSSIER d'ACCUEIL



Mise à jour 02-2010

**FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE A.P.F
« Marie Gouyen »**

22 chemin de Lacassagne
12 390 RIGNAC
tel : 05-65-64-44-08 – Fax : 05-65-64-46-22
marie.gouyen@wanadoo.fr



Bienvenue au foyer « Marie Gouyen »....

Vous êtes nouveau salarié, un stagiaire, une personne handicapée, un curieux... voici la plaquette de présentation de notre établissement : le foyer d'accueil médicalisé « Marie Gouyen ».

Cette plaquette a un objectif modeste : vous faire découvrir en quelques mots notre petit monde. Qui que vous soyez, vous trouverez des informations essentielles ayant trait à notre fonctionnement, notre cadre légal et administratif, et concernant les personnes qui y sont accueillies et qui y travaillent...

Bien entendu, si vous souhaitez faire un stage, si vous êtes un nouveau salarié, ou un candidat à l'admission...toutes ces informations ne suffiront pas... d'autres vous seront données en temps utile. Le nom des personnes qui les détiennent figurent dans ce document.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Vous pouvez aussi consulter le site Internet dédié à l'établissement :

www.foyermariegouyen.fr

***ainsi que le blog des résidents
(conçu par un résident du foyer)***





Association des Paralysés de France

L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

La résidence « Marie Gouyen » dépend de l'Association des Paralysés de France. Cette association, sans but lucratif, de dimension nationale a été créée en 1933 par quatre jeunes handicapés. Elle a été déclarée d'utilité publique le 23 mars 1945 et est devenue rapidement l'une des principales associations françaises. Son siège national est à Paris mais l'APF a une délégation dans chaque département de métropole.

LES TROIS DEMARCHE DE L'APF (voir la charte en annexe)

.....**Rassembler les personnes** handicapées et leurs familles, les rendre actrices de l'amélioration de leurs conditions de vie et défendre leurs droits.

.....**Apporter un soutien** et une aide personnalisée pour que les personnes handicapées acquièrent la plus grande autonomie possible dans un lieu librement choisi.

.....**Favoriser la création** d'établissements, de structures et de services adaptés au handicap des enfants, des adolescents et des adultes.

L'A.P.F est un mouvement national de personnes handicapées et valides au service des personnes handicapées.

La personne handicapée doit être reconnue comme un **individu à part entière** et bénéficier d'une égalité de chances. Il importe que la solidarité nationale s'exerce en sa faveur, et que soient prises des mesures de nature à réduire les inégalités.

Ces mesures doivent être **adaptées** d'une part à l'évolution de la société et d'autre part à l'éventuelle mais fréquente diminution des capacités et de l'autonomie. Ceci constitue la **compensation indispensable** permettant de dépasser le handicap.

Aussi, l'Association des Paralysés de France revendique et agit chaque jour pour que les personnes handicapées accèdent à la plus grande autonomie possible, et donc **militent** pour qu'au quotidien, il soit possible à chaque personne :

Quelques chiffres APF (données siège APF 2010) :

1 siège national
97 délégations départementales
113 structures médico-éducatives
240 structures au service des personnes adultes
29 structures de travail adapté
1 structure d'insertion en milieu ordinaire de travail
32 structures Handas (handicaps associés)
130 séjours de vacances organisés par APF Evasion
770 actions de formation réalisées par APF Formation
630 663 donateurs (ayant fait au moins un don en 2009)
27 483 adhérents et 25 000 bénévoles



- de disposer de **ressources** suffisantes, même lorsqu'elles ne peuvent exercer une activité professionnelle,
- de bénéficier d'une juste **compensation** des coûts supplémentaires induits par le handicap,
- de pouvoir **choisir** leur lieu et leur mode de vie, et revenir sur ce choix à tout moment de leur existence.

LE FOYER « Marie Gouyen »

Le foyer « Marie Gouyen » de Rignac a ouvert ses portes le 25 septembre 1989, résultat d'un projet mené par l'équipe de la délégation Aveyronnaise de l'Association des Paralysés de France et les services du siège.

En donnant ce nom à l'établissement, le conseil d'administration de l'association a souhaité prolonger ainsi l'action de Madame **Marie Gouyen**, militante de la première heure du mouvement A.P.F. Elle a exercé pendant plus de 30 ans la responsabilité de déléguée départementale dans le Lot et Garonne. A l'âge de la retraite, elle a choisi de vivre dans un foyer de vie parisien, et la maladie l'ayant épuisée, elle s'est éteinte quelques mois avant l'ouverture de la résidence.

Les missions

La capacité d'accueil du foyer est de **40 places**, il est destiné à accueillir des personnes majeures, hommes et femmes, reconnues par la C.D.A.P.H (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) comme handicapées motrices, ne pouvant pas ou plus travailler, et ayant impérativement besoin d'une aide pour tout ou partie des actes de la vie quotidienne.

Les missions de l'établissement peuvent se résumer en 4 items :

- **accompagner** les personnes handicapées et **compenser des actes de la vie quotidienne** empêchés complètement ou partiellement ou partie par leur handicap,
- organiser des **services collectifs** d'hébergement (logement, nourriture, blanchisserie, entretien...) 365 jours sur 365,



- dispenser les **soins médicaux** et para médicaux consécutifs au handicap ou à la maladie,
- accompagner chaque résident qui en exprime le désir dans **sa vie sociale** interne et externe, par le biais d'animations, d'activités, de soutien et de sorties collectives ou individuelles.....

Tout ceci dans le cadre du **projet individuel** de chaque usager clairement exprimé, concerté et validé par l'équipe pluridisciplinaire (voir plus bas).

Quatre services, dont trois regroupés en un pôle « accompagnement », regroupant une soixantaine de **salarisés qualifiés**, ont pour objectif de répondre à ces 4 missions, dans le respect de la personne, et de son intimité. Le souci de son bien être et de bienveillance, tout en gardant une certaine intégrité professionnelle définie dans le projet d'établissement, est permanent. (Voir l'organigramme détaillé en annexe).



Les moyens et le financement

La résidence « Marie Gouyen » est un foyer d'accueil médicalisé qui bénéficie d'une **double tarification**. Ses moyens de fonctionnement sont distribués conjointement par le département de l'Aveyron et l'état, dans le cadre de deux budgets distincts annuellement établis. Très schématiquement, les budgets alloués se décomposent ainsi :

- l'un arrêté par la D.D.A.S.S et financé par l'assurance maladie pour tout ce qui concerne les soins, les prestations médicales et pharmaceutiques, l'équipement et la plupart des frais du personnel ayant une fonction soignante.
- l'autre arrêté par les services du Conseil général de l'Aveyron et financé par l'aide sociale départementale, pour tout ce qui concerne la prestation hôtelière et de restauration, l'entretien, le personnel de service, administratif, d'animation ainsi que les A.M.P.

Le directeur, avec l'appui technique des services de l'Association des Paralysés de France, gère le budget en autonomie, tout en respectant la législation en vigueur, les directives, les buts et projets de l'association, et la convention collective.

Depuis maintenant presque 2 ans, l'établissement a engagé un processus de **démarche qualité**, et une réécriture du projet d'établissement dans le cadre d'une évaluation interne.

L'admission

Les personnes handicapées qui souhaitent postuler à une admission doivent en premier lieu s'adresser à la **Maison départementale des Personnes handicapées** de leur département afin de bénéficier d'une orientation en foyer d'accueil médicalisé. Ensuite, un dossier de pré candidature est fourni par le foyer ; nous préconisons qu'à ce moment la personne vienne (avec sa famille ou non) visiter l'établissement et y rester quelques heures en compagnie. C'est un moment qui permet de bien évaluer le projet de la personne et de voir s'il en adéquation, à priori, aux services tant matériels que humains, que propose le foyer.



Qu'est ce que le handicap ?

La loi du 11 février 2005 a institué pour la première fois une définition du handicap :

« Un handicap est constitué par toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Lorsqu'une place se libère, l'équipe de direction se réunit et fait état des candidatures présentes sur la liste d'attente. Le directeur prend une décision et la personne retenue doit effectuer une **période d'essai** et d'adaptation d'au moins deux mois. A l'issue de cette période, si la personne maintient sa candidature et si la direction du foyer n'élève aucune objection, un **contrat de séjour** est signé, conformément à la législation en vigueur.

Les résidents du foyer, acteurs et citoyens

Les personnes qui résident au foyer actuellement viennent de tous les horizons ; actuellement, une moitié d'entre eux sont originaires de l'Aveyron. C'est un **choix personnel** de vivre au foyer « Marie Gouyen », rien n'empêche les personnes de décider de s'installer ailleurs, même pour des raisons personnelles. Des instances existent pour leur **participation active** à la vie collective (conseil de la vie sociale, association interne, commissions...).

Les résidents sont tous majeurs, circulent autant que possible **de leur plein gré**, votent, sont **citoyens**, avec leurs droits mais aussi leurs devoirs ; ils reçoivent ce qu'ils veulent. Quelques-uns d'entre eux sont cependant sous mesure de protection sociale (curatelle ou tutelle).

Quelques chiffres : répartition par sexe : 23 hommes, 17 femmes. Moyenne d'âge : 48 ans ; Résidents originaires d'Aveyron : 21.

Les causes du handicap :

Maladies évolutives : Sclérose en plaques, myopathie, maladie de Freidrich, Maladie de Ramsay-Hunt, maladies neurologiques non étiquetées, spondylarthrite ankylosante, maladie de Charcot-Marie, maladie de Strumpell-Lorrain...

Handicaps stabilisés post traumatiques : Séquelles d'accident (accident de la voie publique, travail, sport, etc...) séquelles d'accidents vasculaires et cérébraux, séquelles de rupture d'anévrisme. Ces handicaps stabilisés se présentent sous forme de tétraplégie, hémiparésie, paraplégie...

Handicaps de naissance : Infirmité motrice d'origine cérébrale, spina-bifida...Autres handicaps stabilisés : Séquelles de maladies de l'enfance comme : poliomyélite...

Important ! Environ 35% des résidents ont des troubles de la parole ou de l'élocution.



Le projet individuel

Après le processus d'admission et la période d'essai, conformément à la loi 2002-2, un contrat de séjour est signé entre le résident et le directeur de l'établissement. Chaque résident est aidé pour construire avec l'aide des différentes équipes, son **projet personnel** et son protocole de soins et d'aide à la vie quotidienne et sociale.

Il est en général formalisé et écrit pour être porté à la connaissance de tous les intervenants. Un référent est désigné, avec son accord et celui du résident ; ce référent a la mission d'animer le projet et d'être l'interlocuteur privilégié du résident. Bien entendu, le protocole et le projet évoluent et peuvent être adaptés.

L'architecture du foyer

L'établissement a été conçu et construit de manière adaptée à la vie en fauteuil roulant. De grandes salles et de larges couloirs, sans aucune dénivellation, étages ou marches, permettent un accès facile partout (pour une surface couverte représentant plus de 4000 m²).



Depuis l'ouverture, de nombreux **aménagements** ont été réalisés ainsi que des extensions intérieures ou extérieures. Des aménagement techniques (portes automatiques, tables à hauteur variables...) permettent une certaine autonomie.

Les chambres ont une superficie d'un peu plus de 30m², elles ont toutes un **accès indépendant** sur les terrasses extérieures, permettant en cela les visites. La salle de bain individuelle est accessible au chariot-douche, si bien que la toilette se fait en toute intimité sans sortir de la chambre. Un mobilier basique est fourni (lit, table, chaise..) ; des **adaptations personnalisés** peuvent être réalisées. Le résident accueilli peut aménager sa chambre avec ses propres meubles. Chaque chambre est équipée de prise de téléphone et d'accès à différents réseaux de télévision.



Le personnel

Le personnel du foyer est composé de la quasi totalité des **professions médico-sociales** : infirmières, kiné, ergo, animateurs, éducateurs spécialisés, conseillère en économie sociale et familiale, aides soignantes et aides médico-psychologique. Sans compter les personnels de cuisine, les agents hôteliers et d'entretien, les agents techniques et administratifs... L'établissement attache une importance particulière à ce que chacun soit formé, et que la formation continue soit constamment mise en place, de manière individuelle ou collective.

Quelques statistiques sur le personnel de l'établissement

- nombre de poste en équivalent temps plein (2008): 48.62 (non compris : CDD, contrats aidés)
- effectif total moyen (tous contrats confondus) = environ 72 salariés
- dont 61 C.D.I, 9 hommes, 63 femmes
- dont 7 personnes bénéficiant de contrat « aidés » (pro., C.E.C, contrat d'apprentissage),
- dont 59 salariés à temps partiel
- la tranche d'âge majoritaire du personnel est de 35 à 50 ans .
- L'ancienneté du personnel est majoritairement de 15 à 20 ans
- Nombre de salariés reconnus handicapés : 7

Les horaires de travail

L'établissement est ouvert **24 heures sur 24 et 365 jours par an**. Les horaires de travail doivent s'adapter à ce fonctionnement, jours et nuits. La majorité du personnel qui intervient directement auprès des résidents (auxiliaires, infirmières) est à temps partiel, mi-temps ou $\frac{3}{4}$ temps. Les horaires sont conçus pour allier besoins des résidents et rythme de travail. Excepté pour certains personnels pour lesquels c'est une nécessité, les plages de travail sont groupés, autrement dit, il n'y a pas d'horaires « coupés ».

Des astreintes sont organisées afin que le personnel puisse 24 heures sur 24 s'appuyer sur les responsables en cas de problèmes administratifs, matériels, de sécurité ou médicaux.



La vie sociale

Nous mettons tous nos moyens disponibles pour faciliter l'échange, les contacts avec les associations rignacoises, les autres foyers d'hébergement et institutions, pour que le résident développe **sa vie sociale** selon ses aspirations et ses moyens.

De plus, nos portes sont largement **ouvertes sur l'extérieur** par le biais d'animations ou de spectacles : c'est ainsi que chaque année sont organisées des manifestations d'envergure, tels que le Jumbo-run (rassemblement de side-caristes et de motards sur un week-end), repas de fin d'année réunissant familles et amis des résidents, exposition de l'atelier d'arts, buffet avec les habitants de Rignac et la municipalité, etc....



La ville de Rignac

Rignac est un chef-lieu de canton d'environ 2000 habitants. La ville est équipée de la plupart des commerces nécessaires. Rignac est situé à égale distance de Villefranche-de-Rouergue (sous-préfecture) et Rodez (préfecture de l'Aveyron), où nous avons l'habitude de fréquenter **les équipements** : hypermarchés, hôpital, médiathèque, piscine, cinémas.....).



La municipalité de Rignac **a toujours collaboré activement à la vie du foyer** ; des espaces ont été aménagés sur les trottoirs qui mènent au centre ville ainsi que dans le centre ville. Les établissements publics (La Poste, la perception) ont été récemment rendus accessibles aux fauteuils.

Depuis fin 2007, une route de contournement de Rignac est mise en service : cette rocade détourne du centre ville les nombreux véhicules qui empruntent la route nationale, assurant ainsi **paix et tranquillité** au bourg.

Rignac dispose aussi d'une salle des fêtes polyvalente particulièrement grande et bien équipée, d'une piscine d'été, d'un camping, une salle d'exposition artistique, un office culturel.... Les très proches sites touristiques de Mirabel et de Belcastel (l'un des plus beaux villages de France), sont très fréquentés l'été.

CONTACTS

Vous pouvez être amené à vouloir contacter telle ou telle personne de la résidence pour des documents, des précisions ou des demandes particulières : voici des personnes dont les responsabilités ou les fonctions sont susceptibles de vous intéresser :



Martin Groslier, le directeur



Martine Leclerc

Adjointe de direction, responsable des services administratifs et des ressources humaines



Martine Bénazet, chef de service :
Responsable du pôle accompagnement



Pascale Ginestet : cadre administratif
Elle est responsable du pôle hébergement et services généraux

... ces personnes constituent l'équipe de direction.

TELEPHONE

Standard de la résidence : **05.65.64.44.08** Télécopie : **05.65.64.46.22**
fax infirmières : **05-31-60-38-15** (pour les faxes à données médicales)

Adresses e-mail de l'établissement :

- Secrétariat de l'établissement : marie.gouyen@wanadoo.fr ou foyer.rignac@apf.asso.fr
- Directeur : martin.groslier@apf.asso.fr
- Martine Leclerc : m.leclerc.apf@wanadoo.fr
- Service animation : service.animation.apf@wanadoo.fr
- Infirmières : service.ide.apf@wanadoo.fr
- Martine Bénazet : m.benazet.apf@wanadoo.fr
- Pascale Ginestet : p.ginestet.apf@wanadoo.fr

La charte de l'Association des Paralysés de France

Dans la ligne de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, l'APF, mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient.

En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.

L'APF affirme :

Son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

L'APF revendique :

- L'intégration de la personne handicapée dans la société à toutes étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances,
- La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.
- L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquiescer une pleine autonomie.
- La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'APF développe :

- Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et les partenaires qu'elle instaure.
- Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit le lieu de résidence,
- La solidarité entre personnes, handicapées et valides,
- L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

L'APF s'engage à assurer :

- La place prépondérante de l'adhérent,,
- Le droit d'expression de tous :adhérents, bénévoles, salariés, usagers,
- Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association,
- La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.
- La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à une évaluation régulière.
- La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

L'APF s'oblige :

- A la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public,
- A informer ses donateurs,
- A garantir la transparence de ses comptes,
- A utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

Organigramme proposé

EQUIPE de DIRECTION :
 DIRECTEUR
 ADOJNT DE DIRECTION
 RESPONSABLE POLE ACCOMP
 RESPONSABLE POLE HBGT
ELARGIE :
 COORDINATRICE SOINS
 COORDINATRICE VQ
 COORIDNATEUR VS
 COMPTABLE

